

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie SNCTP CANALISATIONS - Découverte et réhausse d'une trappe télécom sous goudron, Route de la Roche, 71960 SOLUTRE-POUILLY	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 3 Mai 2021 par SNCTP CANALISATIONS, 41 Rue JACQUARD – ZI SUD – 71000 MACON, représentée par Mme Lucie FOULON, pour des travaux de découverte et réhausse d'une trappe télécom sous goudron, route de la Roche à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 17 Mai 2021 pour une durée de 5 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Stationnement.

La chaussée sera rétrécie par plots et le stationnement sera interdit dans la zone des travaux. L'intervention durera 1 journée entre le 17 et le 21/05/2021.

ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 03/05/21

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : FOULON Prénom : Lucie
Dénomination : SNCTP Canalisations Représenté par :
Adresse Numéro : 41 Extension : Nom de la voie : rue Jacquard
ZI Sud
Code postal 71000 Localité : MACON Pays : France
Téléphone 0385209225 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : lucie.foulon@snctp.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1 RTE DE LA ROCHE
Code postal 71960 Localité : SOLUTRE POUILLY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Découverte et réhaussé d'une trappe télécom sous goudron
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : 17 05 2021 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation 17 05 2021
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



(46.295361 4.722890);(46.295326 4.722829);(46.295308 4.722853);(46.295341 4.722912);(46.295361 4.722890);

